

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2011

Présents : Mesdames CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN, MESSIO LAURENT PARROT TOFFIN WRZOCHOL.

Absents excusés : M LEHMANN ayant donné pouvoir à M.TOFFIN et M.BARRUET ayant donné pouvoir à M.POULAIN.

Secrétaire de séance : .M.POULAIN.

Ordre du jour :

Lecture du compte rendu de la séance précédente.

Taxe d'aménagement.

Prix concession du cimetière.

Modification du temps d'emploi du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Informations diverses :

Convention matériel de déneigement.

Ordre du jour supplémentaire adopté :

Dénomination de deux allées au cimetière.

Ossuaire.

Caveau provisoire.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal du délai d'un jour pour les convocations de ce conseil municipal et en évoque la raison : l'urgence de la prise de décision par rapport à la taxe d'aménagement

Lecture du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté avec les remarques suivantes :

Monsieur PARROT au sujet de la taxe d'assainissement demande s'il faut indiquer au compte rendu la remarque d'un membre extérieur qui a signalé que cette taxe existait déjà depuis de nombreuses années.

Remplacer le mot « afférent » par « nécessaire » dans la partie de la taxe communale forfaitaire.

Monsieur PARROT demande que soit rajouter « et l'action de M. le Maire » au sujet des vols ou vandalisme sur la commune.

Monsieur FRANCOIS souhaite que l'on se renseigne dans les textes pour savoir si les membres du conseil municipal peuvent contester dans toutes ses formes les procès verbaux lors de l'adoption.

Monsieur PARROT souhaite savoir pourquoi le compte rendu a été affiché avec du retard.

Madame CORDIER signale que personne ne s'étant proposé, elle avait accepté d'assumer le rôle de secrétaire, mais elle avait précisé qu'elle aurait du retard pour la rédaction.

Monsieur POULAIN propose que le compte rendu des délibérations soit affiché dans les huit jours et que le procès verbal rédigé en fonction des disponibilités de chacun.
Cette demande est acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Monsieur PARROT demande quand les documents concernant la taxe d'aménagement ont été envoyés en mairie, Monsieur COLLETTE répond qu'il y a environ 3 semaines mais qu'au départ la CCPOH ne savait pas s'il s'agissait d'une décision prise au niveau intercommunal ou communal.

Monsieur le Maire répond qu'il a pris la décision de réunir le conseil municipal d'urgence car la délibération doit être envoyée le 30 novembre en Sous-Préfecture dernier délai.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les possibilités du conseil municipal relatives à cette taxe et évoque des exemples de façon à avoir des éléments de comparaison. A taux égal, la taxe d'aménagement est légèrement plus élevée que la taxe locale d'équipement qui est actuellement à 3%.

Il rappelle les sommes perçues sur les 8 dernières années dont la moyenne est de 5 875 €/an.

Monsieur POULAIN demande si les organismes sociaux sont aussi concernés par cette taxe, Monsieur le Maire répond positivement, mais que le code prévoit un abattement de 50% de cette taxe.

Monsieur LAURENT remercie le Maire sur sa façon de présenter ce point et sur le travail accompli.

Monsieur PARROT regrette que les taxes ne soit jamais évoquées lors des commissions de permis de construire, Madame THOMAS répond pour M.WRZOCHOL, président de cette commission que lors du dépôt du permis de construire le montant de la taxe n'est pas connu. Ce montant est calculé par le service des impôts une fois le permis accordé.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le taux à appliquer

Monsieur le Maire propose 4 %.

Monsieur LAURENT demande pourquoi pas 3%,

Monsieur MESSIO propose 3,5% de façon à garder le même niveau d'imposition.

Vote pour : 9

4 % : 2

Le taux sera 3,5% à la majorité.

PRIX CONCESSION DU CIMETIERE :

MADAME THOMAS fait remarquer que le prix des concessions de cimetière est révisable tous les 5 ans, Monsieur le Maire informe que la dernière délibération concernant le prix a été prise en 1987.

La commission a décidé de proposer une concession à 150 € pour 30 ans pour les nouvelles concessions et pour ceux qui souhaitent renouveler une concession qui est arrivée à son terme 137,20 € pour 30 ans.

Vote pour à l'unanimité.

Monsieur PARROT remercie Monsieur POULAIN du travail effectué par cette commission.

Le long de l'Eglise la commission propose « l'allée des Violettes ».

Entre l'allée des Eglantiers et des Mimosas il est proposé « l'allée des Jacinthes »

Les membres du conseil municipal approuvent ces propositions.

OSSUAIRE : Monsieur POULAIN signale qu'il manque un ossuaire et propose de changer l'emplacement du caveau provisoire qui n'a pas un accès facile.

La commission propose de se réserver l'emplacement d'une concession et de la garder pour le caveau provisoire.

La commission examinera l'emplacement le plus approprié.

MODIFICATION DU TEMPS D'EMPLOI DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE :

L'adjoint technique sera à la retraite en janvier 2012, le poste a été revu et il convient d'en revoir l'emploi du temps.

36 semaines à 35 h

6 semaines à 30 h

2 semaines à 25 h

3 semaines à 13 h

Soit un emploi du temps à 32 h 30 hebdomadaires.

Il convient de créer, un emploi à 32 h 30 dans un premier temps compte tenu de la réorganisation des missions hors période scolaire.

L'avis du CTP sera demandé pour la suppression du poste à 35 h, le conseil sera alors amené à se prononcer ensuite.

Vote pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2012 à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

CONVENTION MATERIEL DE DENEIGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que la commune ayant acheté une lame de déneigement, il convient de passer une convention avec l'entreprise EARL POULAIN, la commune louerait le tracteur pour utiliser la lame, la convention est signée pour 3 ans et revue annuellement.

Le tarif a été défini, tracteur, chauffeur, carburant 60 € HT/heure et 45 € si la commune fournit le chauffeur. Ces prix ont été définis par la chambre d'agriculture.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale qu'une information sera faite sur les cambriolages, Monsieur TOFFIN donne lecture d'une note établie par M.LEHMANN sur ce sujet.

Monsieur PARROT demande si Monsieur le Maire a saisi le S/Préfet concernant les différents vols qui ont lieu sur la commune. Monsieur le Maire, lors de différentes réunions de formations s'est renseigné auprès des Maires des communes avoisinantes mais il n'existe aucun moyen pour stopper ce phénomène.

Monsieur LAURENT signale qu'il serait intéressant d'avoir le compte rendu des affaires élucidées.

Monsieur le Maire demandera au capitaine de la gendarmerie de Brenouille d'avoir le nombre de plaintes déposées par les riverains et combien d'affaires concernant les cambriolages ont été résolues.

Monsieur le Maire fera un courrier à Monsieur le Préfet, au conseiller général, au député, pour l'informer de son inquiétude par rapport à la recrudescence des cambriolages.

Monsieur le Maire souhaite donner des explications complémentaires sur la taxe d'assainissement qui a été votée en 1974 (date de création des réseaux d'assainissement), à l'époque, elle était de 1000 francs en 1978 cette taxe a été portée à 1 800 francs en 1979 la taxe était de 1 400 francs et en 1986 à 3 000 F

Depuis 1989 et jusqu'à ce jour aucun titre n'a été reçu par la commune.

Monsieur PARROT demande pourquoi la subvention du comité des fêtes a été versée si tardivement, il lui est répondu par Monsieur le Maire que le retard est dû à l'étalement de nos dépenses et à la trésorerie.

Monsieur PARROT demande si Monsieur MELO doit être signalé absent excusé, Monsieur le Maire lui répond que Monsieur MELO a envoyé un courrier à la Préfecture pour signaler sa démission en date du 15/09/2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45